Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260922-20260720B-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2026

N° 2026.07.20
Objet : DIVERS – Contrat de prestations du service informatique de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Date de Convocation

Le 16 septembre 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 24
Absents : 05
Représentés : 00
Votants : 24

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le seize septembre deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Catherine GAY, Maire.

Etaient présents :
Mme Catherine GAY, Maire,
M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER, Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX, M. Valentin GILLET DEBARRE, Mme Delphine CHERPI, Maires-adjoints
Mme Jocelyne LECROQ, Mme Sophie DANIAUD, Mme Aliette GEAIRON, M. Laurent DRÉANO, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU, M. David-Alexandre MEUNIER, Mme Sandrine GAUTIER, M. Amaury GOUYETTE, Mme Coralie FLAIS, Mme Marie DABURON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, Mme Julie RIOLLET et M. Alexis MOREAU, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : Néant

Absents excusés : M. Laurent MAURER, M. Cédric ANTONIAZZI, M. Alexandre ESTHER, M. Damien MICHAUD et Mme Alexandra PORCHERON.

Secrétaire de séance : Mme Patricia SAINT-VENANT

Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°2023.06.03 du 09 juin 2023, la commune de Monts a adhéré au groupement de commandes « informatique » initié par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI).

Elle précise que ce groupement de commandes a pour objet :

- La migration des systèmes informatiques des membres du groupement sur le cloud.
 Cette prestation implique la migration de tous les logiciels Microsoft, la fourniture et l'installation d'une partie physique permettant la sécurisation de la sauvegarde des data, l'assistance et la maintenance des systèmes informatiques, leur sécurisation et la formation des administrateurs et utilisateurs.
- L'achat et l'installation de matériel informatique.

Afin que le service informatique de la CCTVI puisse intervenir sur les systèmes informatiques dédiés à la commune de Monts et d'en assurer leur sécurisation et leur maintenance, un contrat de prestations informatique a été établi entre les deux entités. Ce contrat étant arrivé à échéance le 1er juin 2026, il est nécessaire de le renouveler.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu la délibération n°2023.06.03 en date du 09 juin 2023 relative à l'adhésion de la Commune de Monts au groupement de commandes « Informatique » de la CCTVI ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260922-20260720B-DE

Vu la délibération n°2025.04.04 en date du 20 mai 2025 relative au Contrat de prestations du service informatique de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre ;

Vu le projet de contrat annexé à la présente délibération ;

Considérant que la mise en place d'une prestation du service informatique de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, est nécessaire pour assurer la sécurisation et la maintenance des systèmes informatiques de la commune ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** les termes du contrat de prestations du service informatique de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Madame la Maire ou son représentant dûment habilité à signer ledit contrat ainsi que ses éventuels avenants et renouvellements ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia SAINT-VENANT

Signé électroniquement par : Patricia SAINT-VENANT
Date de signature : 27/09/2026
Qualité : Monts - Secrétaire de séance

La Maire,
Catherine GAY

MAIRIE DE MONTS - 37260 (Indre-et-Loire)

Signé électroniquement par : Catherine GAY
Date de signature : 28/09/2026
Qualité : Monts - Maire